



CHARTRE DE CONTRIBUTION AU PORTAIL DE L'EEDD EN BFC

Article 1 - Contexte

Le GRAINE BFC est un réseau dont la finalité est de développer, faire vivre et faire connaître l'éducation à l'environnement et au développement Durable en Bourgogne-Franche-Comté. Cela passe par la mobilisation d'une diversité d'acteurs de l'EEDD avec lesquels il se donne les moyens de susciter l'échange, l'information, la mutualisation et le partenariat.

Dans ce cadre, le GRAINE anime un dispositif de mutualisation des ressources pédagogiques en EEDD. Il coordonne pour ce dispositif, une base de ressources documentaires participative en ligne : le portail de l'EEDD en BFC.

Ce portail a pour but de :

- Mutualiser et mettre à disposition des acteurs régionaux et du public, des ressources pédagogiques en EEDD
- Faire connaître et valoriser les ressources pédagogiques existantes en EEDD,
- Développer le lien et l'inter-connaissance entre acteurs de l'EEDD à l'échelle de la Région.

Article 2 - Principe de la charte

Toute personne qui souhaite contribuer au portail de l'EEDD en BFC doit accepter préalablement les termes de la présente charte (art. signature de la charte)

La-e contributrice-eur reconnaît avoir pris connaissance des mentions légales du portail de l'EEDD, comme mentionnée à l'adresse suivante : [**le lien direct vers la page des mentions légales doit être prévu**].

Le GRAINE se réserve le droit de suspendre, supprimer ou de modérer sans préavis, une contribution si les règles mentionnées dans cette charte ne sont pas respectées.

Tout contributeur pourra également alerter le GRAINE s'il identifie une contribution dont les règles mentionnées dans cette charte ne sont pas respectées.

Article 3 - Accès aux fonds

L'accès aux documents mis en ligne sur le portail de l'EEDD est public. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.portail-eedd-bourgognefranchecomte.fr/ressources>

Les contenus publiés demeurent sous la responsabilité du contributeur qui publie la ressource.

Article 4 - Administration du portail de l'EEDD en BFC

Le GRAINE BFC s'assure de :

-  la maintenance et le bon fonctionnement du portail de l'EEDD en BFC.
-  l'accompagnement des contributeurs dans l'utilisation de ce portail.
-  une communication régulière auprès du public pour faire connaître le portail et valoriser les ressources qu'il contient.
-  une veille quant aux ressources qui intègrent le portail et à la pertinence des contenus déposés.

Article 5 - Comité de sélection des ressources

Un comité de validation associant les partenaires techniques et pédagogiques du portail peut être mobilisé pour examiner les propositions de ressources pédagogiques qui peuvent poser questions.

Il sera constitué a minima du salarié référent du dispositif pour le GRAINE BFC, d'un représentant du CA, d'un représentant de la Région BFC et de deux contributeurs actifs, c'est à dire ayant proposé des ressources au cours des trois derniers mois.

Article 6 - Contributeurs

Les contributeurs sont des acteurs de l'EEDD en Bourgogne-Franche-Comté, personnes et structures qui mènent des actions en éducation à l'environnement et au Développement Durable et qui disposent de ressources pédagogiques.

En tant que contributeur, vous êtes **garant de la dimension pédagogique** des ressources que vous référencez sur le portail.

Article 7 - Ressources pédagogiques

Une ressource pédagogique est un objet, un document ou un outil utilisé dans un processus de transmission, d'apprentissage. Elle est destinée à un public ciblé, pour remplir un objectif spécifique. Elle peut être directement utilisée par l'éducateur ou remis à l'apprenant lors d'un projet éducatif ou pour préparer celui-ci (document écrit ou graphique, valise, malle, exposition, outil audiovisuel, document multimédia, outil informatique, jeu, cédérom, site web...).

Article 8 - Inscription et identification des contributeurs

Pour publier une ressource sur le portail de l'EEDD en BFC, un contributeur doit, au préalable, avoir créé un compte avec un nom d'utilisateur et mot de passe de son choix. Lors des sessions suivantes, le contributeur devra se connecter avec ces mêmes identifiants. Une adresse de messagerie électronique est requise pour l'ouverture d'un compte "contributeur". Cette adresse pourra être utilisée par le GRAINE BFC pour contacter le contributeur, dans le cadre de sa participation au dispositif de mutualisation des ressources pédagogiques en BFC.

Le contributeur est seul responsable de ses identifiants. Le GRAINE BFC qui administre le portail de l'EEDD en BFC ne conserve aucune clé d'authentification. En cas de pertes ou d'oublis, un nouvel identifiant et mot de passe seront transmis sur l'adresse mail renseignée par le contributeur.

Refus d'inscription : Le GRAINE BFC se réserve le droit de refuser toute inscription qui ne serait pas conforme à l'objet du portail de l'EEDD ou qui aurait un caractère commercial ou malveillant, et d'interdire, temporairement ou définitivement, sans mise en demeure préalable, l'accès à la contribution.

Article 9 - Règles de Contribution

En participant au portail de l'EEDD en BFC, le contributeur s'engage à :

-  Respecter les valeurs portées par l'EEDD :
« L'éducation à l'environnement s'appuie sur des valeurs de respect de la vie, de la diversité et d'autrui, en y associant les valeurs fondamentales de l'humanisme et de l'écologie : respect de l'individu, de son épanouissement et de sa liberté, respect des équilibres de la nature et des relations de l'homme avec son milieu ». Extrait de la [Charte du Réseau Ecole et Nature](#).
Elle tend à « permettre l'éveil des consciences pour un bien-être et un épanouissement individuels et collectifs dans un environnement sain et serein, où l'humain est au centre du processus et où la liberté de chacun est préservée sans conditionnement ni dogme ». Extrait de la [Charte du GRAINE BFC](#).
-  Inscrire des ressources pédagogiques en accord avec ces valeurs et répondant à la définition d'une ressource pédagogique donnée ci-dessus.
-  Proposer des contributions pertinentes, utiles, en rapport avec la pédagogie ou l'éducation à l'environnement.
-  Accepter que vos contenus soient publiés sur le portail et que les informations vous concernant soient visibles par tous les utilisateurs.
-  Inscrire uniquement des ressources que vous mettez à disposition du public et accessibles à minima sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté.
-  Respecter les obligations légales en matière de propriété intellectuelle.
-  Ne pas publier de publicité.
-  Ne pas référencer de ressources qui promeuvent une technologie propriétaire ou d'une entreprise en particulier.
-  Diffuser des informations vérifiées.
-  Ne pas porter atteinte à l'image et la réputation d'autrui.
-  Signaler tous les contenus ne respectant pas la présente charte.
-  Accepter les décisions de l'administrateur du portail et du comité de sélection.

Article 10 - Engagement

En tant que contributeur, vous vous engagez à vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

La mise en ligne des informations qui vous concerne et que vous saisissez engage votre responsabilité, et en aucun cas celle de l'administrateur.

En tant que contributeur, vous vous engagez à vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, en matière de droit d'auteur, de droits voisins et de droit au respect de la vie privée. Vous êtes garant des documents que vous mettez en ligne sur le portail. Chaque contributeur reconnaît détenir les droits justifiant l'utilisation des textes et des visuels et dégage ainsi LE GRAINE BFC de toute responsabilité en cas de poursuites judiciaires pour infraction à la réglementation.

En tant que contributeur du portail, vous serez destinataire de la lettre d'informations du GRAINE BFC, qui est susceptible de proposer la mise en avant de ressources issues du portail de l'EEDD en BFC. Vous avez la possibilité de vous désinscrire de cette diffusion depuis le lettre d'information (lien intégré) ou en contactant le GRAINE BFC via son formulaire « contact ».

Article 11 - Utilisation des données issues de la contribution

Le GRAINE BFC est susceptible d'utiliser les informations contenues dans les contributions (dont les visuels) à des fins de valorisation, de mise en avant ou de communication sur le dispositif de mutualisation des ressources en EEDD en BFC ou sur des ressources pédagogiques.